

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Travaux de toiture sur l'ancienne mairie-école de Cormaranche dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine bâti historique de la commune nouvelle

Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente-quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier
FORAY Gaëlle

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 22 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mauvais état de la toiture de l'ancienne mairie-école de la commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey.

Ce bâtiment de caractère, partie intégrante du patrimoine bâti historique de la commune nouvelle nécessite d'être recouvert en respectant l'allure générale de la place du village de Cormaranche-en-Bugey.

Cette réfection est estimée à environ 100 000 €. Il propose donc de solliciter les subventions adéquates pour ce type de travaux de sauvegarde.

Dépenses		Recettes		
Descriptif	Montant HT	Origine	Montant HT	Taux
Rénovation de la toiture de l'ancienne mairie-école de Cormaranche en Bugey	100 000,00 €	Etat : DETR Valorisation du patrimoine rural	40 000€	40%
		Département Contractualisation « patrimoine historique bâti »	30 000€	30%
		Autofinancement	30 000€	30 %
TOTAL HT	100 000,00 €	TOTAL HT	100 000,00€	100 %

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter les entreprises puis à lancer les travaux de rénovations de la toiture sur l'ancienne mairie-école de Cormaranche dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine bâti historique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat et du Département selon le plan de financement proposé
- **INSCRIT** La dépense au compte 2188 pour les frais d'équipement et au compte 21314 pour les frais de bâtiments
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire,

Philippe EMIN

Copie certifiée conforme à l'original

